



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 86, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 12 août 2019 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire- trésorière, est présente à cette séance.

---

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

---

153-08-19

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

154-08-19

**RESSOURCES HUMAINES- RETOUR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme July Bédard a quitté son poste le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour un congé de maternité (résolution # 74-03-18);

**CONSIDÉRANT QUE** le congé de maternité de Mme July Bédard est terminé et qu'elle est de retour à son poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QU'**il y aura donc quatre signataires au compte bancaire de la municipalité, soit le maire, M. Raymond Francoeur, la pro-maire, Mme Linda Morin, Mme July Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M<sup>me</sup> Stéphanie Readman trésorière adjointe. Deux signatures seront requises pour les chèques, soit celle du maire ou du pro-maire et celle de la directrice générale ou celle de la trésorière adjointe.

155-08-19

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2019**

Les membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2019;

---

**RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS**

Aucune question n'est laissée en suspens.

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER**

(Temps alloué : 20 minutes)  
Début : \_\_\_\_ h \_\_\_\_ – \_\_\_\_ h \_\_\_\_

Personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :  
[www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

156-08-19

---

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 juillet 2019 au montant 62 812.04 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juin au montant de 36 749.21 \$.

*\*\* Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 juillet 2019 et de la carte de crédit. \*\**

157-08-19

---

**AVIS RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 461-19 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne À SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 461-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a été adopté par la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2019 et reçu à la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne le 7 août 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle annexion causerait un **préjudice** sérieux, **irréparable** et qu'elle compromettrait **l'intégralité** du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne créant ainsi un précédent dont pourraient se prévaloir les autres municipalités limitrophes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne réfutent les éléments motivants le projet d'annexion qui concernant, entre autres :

**La situation géographique** - On sait que la majorité des propriétaires riverains s'implantent en périphérie des centres urbains, et ce, dans le but de trouver la tranquillité. Or, ces mêmes citoyens ne peuvent aujourd'hui se plaindre de cet éloignement de quelques kilomètres pour justifier une demande d'annexion. Il

s'agit d'ailleurs là d'une situation courante dans le milieu municipal, vu la vaste étendue de territoire de plusieurs municipalités.

S'il fallait que les demandes d'annexion puissent se justifier en raison de ce genre de proximité, ce serait les limites territoriales de la plupart des municipalités du Québec qu'il faudrait modifier.

**Réseau routier** - Bien qu'il soit vrai qu'il n'existe aucun lien routier direct entre le territoire visé par le projet d'annexion et le cœur de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, il ne s'agit pas là d'une situation unique. En effet, il s'agit d'un phénomène plutôt courant dans le monde municipal vu l'étendue du territoire de plusieurs municipalités.

On ne peut donc justifier une demande d'annexion du seul fait qu'il soit plus court et plus rapide d'accéder à sa résidence ou à des services en traversant le territoire d'une municipalité voisine alors que les deux parcours sont possibles.

**Commerces et services** - Le bureau de poste est situé à Saint-Raymond et chacune des deux municipalités concernées bénéficie d'un comptoir postal.

Par ailleurs, les habitudes de consommation des résidents ne peuvent en aucun cas justifier une demande d'annexion. Nul n'est tenu d'effectuer ses achats sur le territoire de sa municipalité et il va de soi que tous les résidents de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne achètent dans les commerces qui se trouvent le plus près de leur résidence.

Le fait que ceux-ci se situent sur le territoire d'une municipalité voisine n'a rien d'exceptionnel. Dans ce cas, est-ce que tous les quadrilatères de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne devraient être annexés aux municipalités environnantes?

Tous les citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne doivent parcourir en moyenne 17 kilomètres (aller et retour) pour avoir accès à quelques services que ce soit (poste d'essence, pharmacie, commerces divers, etc.), que ce soit pour se rendre à : Saint-Alban, Saint-Marc-des-Carières, Ville de Portneuf, Saint-Basile, Saint-Gilbert, Saint-Raymond, Saint-Léonard-de-Portneuf;

La Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne offre des services supplémentaires, dont le Transport adapté ainsi que le transport collectif intermunicipal et interrégional pour aînés. Tandis que Saint-Léonard n'y adhère pas.

Les avis publics ainsi que les séances du conseil sont disponibles via le **site Internet** de la municipalité et les avis publics se retrouvent également dans le journal **l'Écho d'Auvergne**. Également, un panneau d'avis public a été installé à l'entrée du secteur concerné afin que les citoyens puissent avoir accès aux informations sur place. Ils n'ont donc pas à se déplacer jusqu'au bureau municipal pour les consulter.

La municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne fait partie du regroupement d'entraide incendie de la MRC de Portneuf, donc offre les mêmes services que les autres municipalités.

La MRC de Portneuf est couverte par le service **d'urgence 9-1-1 de base** qui relie un appel 9-1-1 à un centre d'appels. L'appelant doit indiquer l'adresse où il se trouve au téléphoniste du service 9-1-1, qui achemine ensuite l'appel au centre d'appels d'urgence desservant cette région et le plus près, que ce soit pour le service de polices, le service de protection contre l'incendie, etc.

La municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne contribue financièrement aux

dépenses concernant le nettoyage du lac ainsi qu'à la moitié des frais pour l'analyse de l'eau du Lac.

De plus, afin d'améliorer le service d'urbanisme de la municipalité, un local est loué au besoin au Centre Vacances Lac Simon afin que l'inspectrice puisse rencontrer facilement les citoyens du secteur.

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire visé par l'annexion est de 1.2 km carré composé de propriétaires riverains, et correspond à une richesse foncière uniformisée d'environ 9 133 100 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a seulement trois citoyens qui résident de façon permanente sur ce territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil refusent le projet d'annexion;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DE** demander à la Municipalité de Saint-Léonard de Portneuf d'abroger son Règlement numéro 461-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne à la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

**ET QUE,** subsidiairement à la demande d'abrogation du règlement susmentionné, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne le désapprouve publiquement et émet un avis de refus officiel relatif à la présente procédure d'annexion.

158-08-19

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU DOMAINE DC INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du domaine DC inc. pour le déneigement et l'entretien de ses routes privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies des factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce, jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du Conseil accordent la subvention 2019 au montant de 1 003.00 \$, à l'Association du domaine DC inc. puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

159-08-19

---

**INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUEL 2019 DE RUES PRINCIPALES**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'INSCRIRE** Mme Jolaine Tousignant, responsable des loisirs et du développement au Colloque 2019 de Rues Principales afin de participer aux différentes conférences qui seront offerte dans le but d'apporter des nouvelles connaissances et de nouveaux outils qui seront utilisés dans le cadre de son poste.

160-08-19

**DON – FONDATION DES SERVICES SANTÉ ET SOCIAUX DE PORTNEUF (FSSP)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne effectue un don de 250 \$ pour la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf.

161-08-19

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le lancement d'un appel d'offres pour l'entretien des chemins pour la période hivernale a été effectué lors de la séance ordinaire du 13 mai dernier par la résolution # 105-05-19;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture de l'enveloppe # 1 contenant les offres de service des soumissionnaires pour le déneigement s'est faite le 19 juillet 2019 à 14 h 01, au bureau municipal et qu'une compagnie a déposé une offre et était présente, soit :

- Dompierre Transport inc.

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure de sélection a été effectuée par le mode d'octroi de contrat à l'aide de deux enveloppes, tel que décrit à l'article 1.4.5 du devis ;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection indépendant a été nommé pour faire l'évaluation des soumissions lors de la séance ordinaire du 13 mai dernier par la résolution # 106-05-19;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la soumission en fonction des critères d'évaluation a été effectuée le 19 juin 2019 à compter de 18 h 30 par le comité de sélection au bureau municipal. Les membres du comité ont attribué un pointage intérimaire au soumissionnaire et que suite à ce pointage, l'enveloppe # 2 contenant les prix a été ouverte;

**CONSIDÉRANT QUE** le pointage final est calculé par la formule présentée à l'article 1.4.5.2 du devis et que le soumissionnaire ayant le pointage le plus élevé obtient le meilleur rang;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis indiquait que les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur différentes options, tel qu'inscrit à la section 1.3 de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au processus d'analyse des soumissions effectué par le comité de sélection, les résultats finaux sont les suivants :

*\* Prenez-note que les taxes ne sont pas incluses dans les montants qui sont présentés et qu'elles seront ajoutées lors des paiements.*

NOM DU SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE	CONTRAT	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	OPTIONS	RANG
			Pointage final	Pointage final	Pointage final	Pointage final	Pointage final		
Dompierre Transport inc.	81	Ensemble des chemins (37.51 km)	5 800\$/km Total : 217 558\$	5 974\$/km Total : 224 084.74\$	6 153.22\$/km Total : 230 807.28\$	6 337.82\$/k m Total : 237 731.50\$	6 527.95\$/km Total : 244 863.45\$	Option 2- 3 ans Option 3- 5 ans	1
			4.87	4.73	4.59	4.46	4.32		
		Rte Irlande Nord (0.5 km)	6 400\$/km Total : 3 200\$	6 600\$/km Total : 3 300\$	6 800\$/km Total : 3 400\$	7 000\$/km Total : 3 500\$	7 200\$/km Total : 3 600\$	Option 2- 3 ans Option 3- 5 ans	
			331.25	321.21	311.77	302.86	294.44		
		Rang Saint-Marc (1.2 km)	6 400\$/km Total : 7 680\$	6 600\$/km Total : 7 920\$	6 800\$/km Total : 8 160\$	7 000\$/km Total : 8 400\$	7 200\$/km Total : 8 640\$	Option 2- 3 ans Option 3- 5 ans	
			138.02	133.84	129.90	126.19	122.69		

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Dompierre Transport inc. selon l'option # 2- 3 ans pour l'ensemble des chemins municipaux ainsi que pour la route d'Irlande Nord et le rang Saint-Marc, telles les sommes inscrites dans le tableau précédent;

**QUE** le contrat est en vigueur dans la mesure où les services rendus ont été livrés à la satisfaction de la municipalité;

**QUE** la résolution d'adjudication du contrat, la soumission et le devis tiennent lieu de contrat.

#### **POINTS D'INFORMATION**

- **MRC de Portneuf**  
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**  
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**  
M<sup>me</sup> Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**  
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

- **Comité des aînés et famille**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**  
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :  
[www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

---

#### **AUTRES AFFAIRES :**

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(Temps alloué : 30 minutes)*  
*Début : 20 h 02 - Fin : 20 h 09*

1 personne s'est prévalué de son droit à ce moment :

- M. Jean Mercier

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :  
[www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

---

162-08-19

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 09 par M. Steeve Paquet.

---

Raymond Francoeur  
**Maire**

---

July Bédard  
**Directrice générale, secrétaire-  
trésorière**